

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 20 avril 2018

6^{ème} Commission
N° CP-2018-4-6-6

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**PROJET D'EXTENSION DE L'ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY :
DÉPÔT DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTÉRÊT GRAND EST 2018 SOUTIEN AUX FILIÈRES FAVORABLES À LA
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Résumé : L'activité de l'abattoir départemental de CERNAY est arrivée au maximum de sa capacité de stockage et de transformation actuelle. Il vous est proposé de procéder au lancement de la programmation des travaux d'extension sous réserve de l'entrée au capital de la société d'exploitation de nouveau(x) partenaire(s) financier(s). Dans ce but, il vous est également proposé de déposer un dossier de candidature auprès de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Grand Est 2018 « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau ».

Préambule

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré depuis sa mise en service en juin 2006 par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

Le tonnage annuel abattu progresse d'année en année, pour atteindre 1 147 tonnes en 2017. Le contrat de DSP court jusqu'à juin 2022.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois, les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ayant permis de développer des filières de proximité, directes du producteur au consommateur.

La valorisation des produits garantit une meilleure valeur ajoutée aux éleveurs, qui en pérennisant leurs exploitations permettent de conserver des surfaces en herbe. Ces dernières contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe phréatique.

Caractéristiques de l'abattoir départemental

Cet abattoir est un outil de proximité et polyvalent offrant une filière de transformation complète. En plus de l'abattage classique, ont été développés et mis en œuvre :

- ✓ un atelier de découpe, permettant une valorisation directe des sous-produits par exemple, pour la vente à la ferme (mise sous vide possible),
- ✓ des capacités frigorifiques pour conserver de la viande en maturation,
- ✓ l'abattage rituel,
- ✓ un coût calculé au plus bas, conformément à sa mission de service public.

L'abattoir a vocation à satisfaire l'abattage familial et la filière de qualité locale. Il présente néanmoins le même niveau de garanties en matière de traçabilité qu'un « grand » abattoir.

L'abattoir est composé de 5 parties :

- ✓ une stabulation (étable),
- ✓ un hall d'abattage,
- ✓ une zone frigorifique,
- ✓ un atelier de découpe,
- ✓ un bloc administratif.

L'abattoir a été dimensionné pour 1 375 tonnes/an et l'atelier de découpe pour 400 tonnes/an. Dès la conception, il avait été prévu de pouvoir augmenter la capacité d'abattage en agrandissant l'étable et/ou la zone frigorifique. Le hall d'abattage est quant à lui dimensionné pour 2 100 tonnes par an.

Situation à ce jour

L'outil a atteint ses limites en termes de capacité de stockage froid et empêche ainsi tout développement ultérieur de l'activité, alors que la demande existe avec notamment le développement des circuits courts et la dynamique locale générée au travers de la démarche GERPLAN.

Des travaux d'adaptation sont également nécessaires pour :

- ✓ sécuriser la production d'eau chaude sanitaire,
- ✓ améliorer l'ergonomie de la zone de pesée et de stockage des produits finis ainsi que de la chaîne d'abattage des ovins et des caprins,
- ✓ conforter le bon fonctionnement de la zone de prétraitement des eaux.

Ces travaux d'agrandissement et d'amélioration contribueront à préserver la filière « herbe » et l'ensemble de ses aménités dans le Haut-Rhin.

Cet investissement ne pourra cependant se concevoir qu'avec l'entrée au capital d'un nouveau partenaire financier tel que la Coopérative Agricole de Céréales (CAC) qui a été contactée et qui devrait se positionner très prochainement à cet effet.

Descriptif sommaire du projet

Objectif des travaux d'agrandissement et d'optimisation : conforter et développer l'activité de l'abattoir :

- ✓ Ajout d'une salle de ressuage supplémentaire,
- ✓ Ajout d'un local de stockage supplémentaire,
- ✓ Agrandissement de la salle de découpe /valorisation des parties moins nobles,
- ✓ Création d'un vestiaire supplémentaire,
- ✓ Extension des installations frigorifiques,
- ✓ Extension des rails de manutention,
- ✓ Modification de la zone de pesée stockage et produits finis,
- ✓ Sécurisation et augmentation de la production d'eau chaude sanitaire,
- ✓ Amélioration du bon fonctionnement de la zone de prétraitement des eaux.

Ces travaux permettraient d'optimiser les capacités d'abattage d'ores et déjà existantes, en augmentant le nombre de jours d'activité sur la semaine (de 3 à 5 jours très probablement) et en adaptant l'organisation du travail sur les différents postes. Le facteur limitant actuel qu'est la capacité de stockage froid serait ainsi réglé, ainsi que la taille restreinte de la salle de découpe et le besoin d'augmenter la surface des vestiaires avec l'embauche de personnel supplémentaire.

Premiers éléments de chiffrage

Ces coûts estimatifs ont été établis par un expert en génies frigorifique, climatique et thermique fluides, ainsi que par des spécialistes industriels pour la chaîne d'abattage et l'extension de la salle de découpe.

Estimation des coûts « Construction »

Base de chiffrage : 200 m² sur 1 niveau, le bâtiment sera aligné sur l'existant
542 000 € HT (arrondi) soit 650 000 € TTC

Equipements de la salle de découpe et de transformation

210 000 € HT (arrondi) soit 250 000 € TTC

Chaîne d'abattage des ovins – caprins et travaux d'augmentation et de sécurisation de la production d'eau chaude sanitaire

84 000 € HT (arrondi) soit 100 000 € TTC

TOTAL CONSTRUCTION + EQUIPEMENT + CHAÎNE

836 000 € HT (arrondi) soit 1 000 000 € TTC

L'appel à manifestation d'intérêt Grand Est 2018 « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau »

En vue de faire émerger des projets liés au développement de filières favorables à la protection de la ressource en eau, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau lancent conjointement un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Cet AMI, au travers de son approche « eau », vient compléter la politique globale de développement des filières économiques régionales axée sur la compétitivité économique, le soutien aux labels géographiques et la qualité des produits.

La Région et les Agences de l'Eau souhaitent, au travers de cet AMI :

- ✓ accompagner les projets de territoires prenant en compte la protection globale de la ressource en eau, c'est-à-dire des projets collectifs liés à un territoire prenant en compte l'ensemble des enjeux « eau » (qualité de l'eau, préservation des milieux humides, gestion des coulées de boues, inondation, ...)
- ✓ soutenir les « changements de systèmes agricoles » et la pérennisation de ces changements afin de réduire les transferts d'azote et/ou de phytosanitaires dans le milieu naturel (pour les phytosanitaires, il s'agit de soutenir les projets sans ou à bas niveau d'impacts sur la ressource) ;
- ✓ favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact sur la ressource en eau (voir liste ci-après) ;
- ✓ encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles « favorables à l'eau » et notamment « biologiques ».

Dans ce cadre, l'AMI vise à sélectionner des projets présentant un caractère exemplaire et proposant des solutions de nature à garantir des résultats pérennes sur les ressources en eau.

Les dossiers seront examinés par un Comité consultatif d'évaluation du projet composé d'un représentant de la Région, de chaque Agence de l'Eau, de la DRAAF, de la DREAL, de l'Agence bio, de Coop de France, de Négoce Centre Est, de la Chambre régionale d'agriculture et d'un consultant technique désigné par les financeurs.

Les manifestations d'intérêt recevables feront l'objet d'un classement par ce Comité fondé sur les critères suivants :

- ✓ **lien avec les territoires à enjeu « eau »** au moins en partie en lien avec un territoire prioritaire (aires d'alimentation de captages dégradés ou à préserver, bassins versants de cours d'eau fortement impactés par les pollutions agricoles, milieux humides),
 - *le travail cartographique réalisé grâce au SIG permet de mettre en évidence la relation directe entre les zones à enjeu « eau » et les secteurs d'origine des éleveurs qui travaillent avec l'abattoir et donc le besoin de pérenniser la filière « élevage » pour conserver les surfaces enherbées.*
- ✓ **garantie de l'efficacité du projet sur la ressource**, notamment au travers de l'évaluation de la surface maintenue ou développée en culture à bas niveau d'impact particulièrement sur la zone à enjeux eau,
 - *la possibilité qui sera donnée de mieux valoriser tout le tonnage abattu avec la préparation bouchère crue (viande hachée) de nouveaux débouchés et des ressources financières supplémentaires aux éleveurs ; ils conforteront ainsi leur intérêt à préserver leurs surfaces prairiales et à prolonger/renouveler leurs contrats agri-environnementaux (MAEC) qui couvrent à ce jour 15 000 ha dans le Haut-Rhin.*
- ✓ **caractère collectif et multi partenarial** si besoin (impliquer plusieurs acteurs pertinents du territoire, notamment implication de la collectivité ou des collectivités concernées),
 - *les relations établies à ce jour avec divers acteurs du territoire au travers des actions en faveur de la filière « herbe » (agriculteurs, Communautés de communes en lien avec les GERPLAN, chambre d'agriculture...) seront renforcées ; les relations en direction de la restauration hors domicile (cantines des collèges, circuits courts...) seront développées.*

- ✓ **cohérence** du gain environnemental sur la ressource avec les moyens déployés,
- *le maintien d'une filière « élevage » est primordiale dans le Haut-Rhin pour préserver la qualité de la ressource en eau ainsi que la biodiversité et la valeur paysagère des secteurs prairiaux. Cette action se fera en complément des efforts déployés en matière d'agriculture biologique.*

Le dépôt des dossiers devra se faire au plus tard le 30 avril 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Prendre acte des conclusions de l'étude pour l'agrandissement de la capacité frigo, du stockage, des vestiaires et de l'atelier de fabrication pour préparation bouchère crue (projet à élaborer et chiffrer dans le détail avec un programmiste) sous réserve de l'entrée au capital de la société d'exploitation de nouveau(x) partenaire(s) financier(s) et du vote ultérieur des AP et CP nécessaires,
- Déposer un dossier de candidature auprès de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'AMI « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » et de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT